

**CONSEIL MUNICIPAL du 4 octobre 2024 à 20h00 - VERSION 5 du 27 octobre**  
**PROCES VERBL DE LA SEANCE**

Date de convocation : 26/09/2024

Présents : Patrick PRUGNAUD, Ghislain FOURREAUX, Françoise ARPAILLANGE, Philippe PAULO, Pascal MIRAMONT (arrivée 20H23), Gilbert MONTET, Lucette LEPREUX, Alain MARINIER, Louise DESGRANGES, Emmanuel FADEUILHE, Guy PRIESTER, Mathieu LAUVIE, Patrice PARJADIS, Nathalie DESSONS, Denise ARNOULT, Claudine THELLIER, Philippe BLANC, Carole MERCHIER, Virginie JARDEL, Jérôme TRESSSENS, David VITRAC, Emmanuel DELAVALLADE, Marine MASMAYOUX.

Absents : Catherine TEILLAC, Michele POUYES, Gérard VIELLE,

Procurations : Martine BOULEZ pour Gilbert MONTET, Patrick PUIDEBOIS pour Patrick PRUGNAUD, Yoan LAUMOND pour Françoise ARPAILLANGE, Alain JACQUART pour David VITRAC, Pascal MIRAMONT à Alain MARINIER (jusqu'à 20H23).

Quorum : Le quorum fixé à 16 est atteint avec 23 conseillers présents.

Président de séance : Monsieur le Maire, Patrick PRUGNAUD.

**Ordre du jour** :

- Budget assainissement : Décision modificative
- Subventions aux associations
- Abandon de parcelle au profit de la commune (Peyrillac-et-Millac)
- Désignation d'un délégué élu au CNAS
- Questions et informations diverses

**OUVERTURE DE LA SEANCE LE 4 OCTOBRE A 20 H 10.**

Secrétaires de séance :

Ont été désignés secrétaires de séance du Conseil Municipal Emmanuel DELAVALLADE et Denise ARNOULT.

**. Le Procès-verbal du conseil municipal du 22/07/2024 est validé ;**

**Ont votés pour : 18 voix**

Patrick PRUGNAUD, Ghislain FOURREAUX, Philippe PAULO, Pascal MIRAMONT, Gilbert MONTET, Lucette LEPREUX, Alain MARINIER, Louise DESGRANGES, Emmanuel FADEUILHE, Guy PRIESTER, Nathalie DESSONS, Denise ARNOULT, Carole MERCHIER, Virginie JARDEL, Emmanuel DELAVALLADE, Marine MASMAYOUX, Martine BOULEZ, Patrick PUIDEBOIS

**Se sont abstenus : 3 voix**

Mathieu LAUVIE, Patrice PARJADIS et Jérôme TRESSSENS

**Ont votés contre :6 voix**

Claudine THELLIER, Philippe BLANC, Françoise ARPAILLANGE, Alain JACQUART, David VITRAC et Yoan LAUMOND.

**Delibération n° 1 – Budget assainissement : décision modificative n°1/2024**

Monsieur le maire,

- Rappelle la délibération en date du 2024 approuvant le budget annexe Assainissement,
- Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours afin de faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune ;
- Demande d'adopter les modifications mentionnées sur le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits
66111 – intérêts		10 000 €		
747 – Subventions et participation de la commune				10 000 €
<b>Total de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>10 000 €</b>

**Vote pour : 24**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 3**

**POUR** : Patrick PRUGNAUD, Philippe PAULO, Pascal MIRAMONT, Gilbert MONTET, Alain MARINIER, Patrick PUIDEBOIS, Louise DESGRANGES, Ghislain FOURREAUX, Emmanuel FADEUILHE, Guy PRIESTER, Mathieu LAUVIE, Patrice PARJADIS, Nathalie DESSONS, Denise ARNOULT, Claudine THELLIER, Françoise ARPAILLANGE, Alain JACQUART, Philippe BLANC, Carole MERCHIER, Virginie JARDEL, Jérôme TRESSSENS, David VITRAC, Yoan LAUMOND et Emmanuel DELAVALLADE

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : Martine BOULEZ, Lucette LEPREUX et Marine MASMAYOUX

**Budget principal : Décision modificative**

Monsieur le maire,

- Rappelle la délibération en date du 2024 approuvant le budget principal primitif
- Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours afin de faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune ;
- Demande d'adopter les modifications mentionnées sur le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	
	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits
65736221 – Subventions de fonctionnement au		10 000 €
61558 – Entretien réparation sur autres biens mobiliers	3 500 €	
6184 – Versements à des organismes de formation	2 000 €	
6227 – Frais d’actes et contentieux	3 000 €	
6232 – Fêtes et cérémonies	1 500 €	
<b>Total de Fonctionnement</b>	<b>- 10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

## DEBATS :

Patrice PARJADIS demande si ces réévaluations se feront tous les ans.

Françoise ARPAILLANGE indique que lorsque le budget de l’assainissement a été monté, il n’était pas prévu que cela soit repris par la COMCOM et il n’était donc pas prévu qu’il y ait les frais de bureau d’études qui se montent à 9 800 € et là on ne peut rien dire. En ce qui concerne les travaux dont parle Patrick sur le haut du village, nous avons profité de la présence de MONTASTIER sur le secteur pour demander un devis et effectuer les travaux à moindre coût afin de dévier la canalisation qui avait été obstruée. Cela peut ainsi permettre d’autres branchements pour abonder le budget. Cela a coûté **10 452 € TTC**

S’agissant de la reprise par la COMCOM, elle fait un état des lieux pour évaluer ce qu’elle doit faire.

Gilbert MONTET demande si la trésorerie va accepter que la commune mette cette somme sur le budget annexe. Patrick PRUGNAUD répond que oui. Emmanuel DELAVALLADE précise que comme l’a précisé M. RICAUD, le budget de l’assainissement doit être équilibré, mais que l’article de loi suivant permet la dérogation. Lucette LEPREUX demande ce qu’il en est des gens non raccordés. Françoise ARPAILLANGE indique que les gens qui sont dans le zonage paient quand même. Une exception est faite pour les personnes qui ont mis un ou deux ans avant la création de l’assainissement leur assainissement aux normes et qui avaient donc un coût. Celles-ci disposent d’un délai de 10 ans.

Patrice PARJADIS demande ce qu’il en sera de l’emprunt en 2026 lorsque la COMCOM aura pris la compétence de l’assainissement. Patrick PRUGNAUD indique que le crédit devrait être repris mais qu’il attend de voir. Françoise ARPAILLANGE précise que dans le dossier il est question d’actif et de passif. Patrick PRUGNAUD demande que ce document lui soit transmis et qu’il se rapprochera de Patrick BONNEFOND pour avoir plus de précision.

Ghislain FOURREAUX demande pourquoi certaines personnes bloquent encore. Françoise ARPAILLANGE répond qu’elle ne sait pas et que les frais de raccordement sont à la charge des abonnés.

## **Délibération n° 2- Subventions aux associations**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu de définir le montant des subventions attribuées aux associations en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d’octroyer aux associations les subventions suivantes selon le tableau ci-dessous :

## DEBATS :

Claudine THELLIER interroge Monsieur le Maire sur l’absence du tableau de son association «La Dordogne Au fil de l’Art». Patrick PRUGNAUD lui répond qu’il n’a fait que suivre la demande qu’elle a formulé à l’issue du conseil du 22 juillet. Cladine THELLIER fait remarquer que d’autres associations ne demandent rien et qu’elles figurent toujours dans le tableau. IL précise que ces associations ne lui ont pas formulé de demande particulière. Claudine THELLIER en prend note.

Pascal MIRAMONT suggère que vu la situation financière de la commune qu'il soit attribué 50 % des demandes à toutes les associations tel que cela a été fait pour l'amicale Laïque de CAZOULES.

Emmanuel DELAVALLADE prône l'abandon des subventions d'équilibre, qui pour la commune sont source de déséquilibre. Imaginons que les comités des fêtes d'Orliaguet et de CAZOULES aient formulé leur demande de 2023 et 2024, soit respectivement 4 500 € et 4 000 €, nous aurions une 8 500 € de demande. Je sais que par le passé il y a eu des sommes supérieures à cela. A charge pour chaque association d'équilibrer son budget, comme essaie de le faire la commune. Dans un contexte où la commune doit faire des économies, il est important que les associations linéarisent leurs budgets. Ainsi elles sauront sur quoi elles pourront compter. C'est source de déstabilisation pour la commune. S'il faut déjà remettre 10 000 € dans l'assainissement, cela devient compliqué.

Philippe PAULO questionne sur les actions de l'Amicale Laïque de CAZOULES. Emmanuel DELAVALLADE précise que l'Amicale fait des sorties, lotos, bourse aux jouets ou repas à l'attention des habitants de la commune. Denise ARNOULT rajoute qu'il y a également eu un Laraokcrêpes cette année.

Françoise ARPAILLANGE répond qu'elle ne comprend pas ce point de vue et que les animations entre les associations ne sont pas les mêmes, qu'elles n'ont pas les mêmes besoins. Après ce qui n'est pas normal et c'est peut-être ce que dit Emmanuel DELAVALLADE, c'est que si on prend l'exemple d'Orliaguet, 4 500 € l'année passée et 0€ cette année, cela fait une moyenne d'environ 2 000 €. Là je suis du même avis. Patrick PRUGNAUD précise que la demande de l'année passée du comité des fêtes d'Orliaguet était exceptionnelle dans la mesure où l'association redémarrait. Elle avait donc besoin d'investir. Françoise ARPAILLANGE indique d'ailleurs qu'elle n'a pas eu les comptes du CDF d'ORLIAGUET l'année passée. Patrick PRUGNAUD lui répond que c'est la même chose pour le CDF de CAZOULES qu'il n'a pas. Françoise ARPAILLANGE précise qu'elle trouve normal d'avoir les comptes du CDF d'ORLIAGUET dans la mesure où il lui est versé 4 500 €. Elle termine en indiquant que pour l'association « Au fil des ans » elle n'a aucun document. Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'il y aura une réunion avec tous les présidents d'associations et qu'il sera présent. Françoise ARPAILLANGE déclare qu'elle sera ravie de cela. Répondant à un conseiller, Françoise ARPAILLANGE précise que l'association ACTION SOLIDARITE existait sur CAZOULES et qu'elle a été remise au goût du jour par une réactualisation de ses statuts, qu'elle peut s'impliquer dans le soutien à des personnes. Elle sert également de soutien dans le cadre de l'organisation du loto réalisé dans le cadre d'octobre rose. Ce sera dimanche 5 octobre.

Associations	Subvention demandée	Subvention attribuée	CONTRE	ABSTENTION	POUR
Amicale Laïque de Cazoulès	1000 €	500	UNANIMITE		
Les vieux pistons périgourdins	350 €	175	5	3	19
Les chasseurs d'Orliaguet	500 €	250		6	21
SCC de chasse de Peyrillac-et-Millac	500 €	250		7	19 1 non votant
Société de chasse de Cazoulès	500 €	250		9	17 1 non votant
Comité des Fêtes de Cazoulès	4 000 €	2000		11	15 1 non votant
Comité des Fêtes d'Orliaguet	0 €	0			Pas de vote
Association Cazoulès Loisirs	0 €	photocopies	UNANIMITE		
Ami'Cole	0 €	0			Pas de vote
FNACA du canton de Carlux	100 €	100	UNANIMITE		
Association Au Fil des Ans	250 €	0	UNANIMITE		
Les amis de nos églises	0 €	0			Pas de vote
Action solidarité	300 €	150		3	21 3 non-votants

Secours populaire	1 000 €	200		3	24
-------------------	---------	-----	--	---	----

### **Délibération N° 3 – Abandon de parcelle au profit de la commune (Peyrillac-et-Millac)**

Monsieur le Maire délégué M.FOURREAUX informe le conseil municipal, que Madame LASSAU épouse CLERC-RENAUD Marie-France a déclaré en abandon perpétuel à la commune de Peyrillac-et-Millac, commune déléguée de Pechs-de-l'Espérance, la parcelle cadastrée A 842, au lieu-dit Pech de Peyrillac d'une contenance de 645 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle avait fait l'objet d'un bornage et division de la parcelle n° 674 en 1969 par son grand-père, pour l'implantation du château d'eau de Peyrillac.

Ce don à la commune permettra l'accès et l'entretien des abords du réservoir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE,

- Accepte l'abandon perpétuel par Madame LASSAU Marie-France épouse CLERC-RENAUD, de la parcelle cadastrée A 842 d'une contenance de 645 m<sup>2</sup> située au lieu-dit Pech de Peyrillac, au profit de la commune,
- Intègre cette nouvelle parcelle dans le domaine communal.

Vote pour : **27 voix**

Vote contre :

Abstention :

--

### **4 – Désignation d'un délégué élu du CNAS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison du départ de Virginie GARAUD, il est nécessaire de désigner un délégué pour le collège des élus et un délégué pour le collège des agents pour représenter la commune au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Christine DELPEYROUX s'est proposée pour le collège des agents, et le Maire se propose pour le collège des élus.

Philippe BLANC intervient pour signaler qu'il est déjà représentant du collège des élus. Monsieur le Maire indique ne pas donner de suite à sa candidature. Celle de madame Christine DELPEYROUX est validée pour le collège des agents communaux. Carole MERCHIER précise que le CNAS peut permettre à des agents communaux de bénéficier davantage.

## **. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **- INTERVENTION DE DENISE ARNOULT SUR LES RECENTS ECHANGES DE MAILS :**

Elle regrette que trop de mails aient été échangés sur des sujets sans importance. Elle précise que tous les sujets ne concernent pas tous les conseillers, que seuls les mails qui le méritent devraient faire l'objet d'une transmission. Un certain nombre de doléances devraient être traitées déjà au niveau du Maire. Monsieur le Maire est totalement d'accord. Mais il indique qu'à partir du moment où tous les conseillers sont en copie, qu'il ne peut pas faire comme si ce n'était pas le cas. Denise ARNOULT relayée par Gilbert MONTET, pascal MIRAMONT et Virginie JARDEL fait part de son malaise dans ces cas-là. Claudine THELLIER relève que c'est elle qui a dû agacer et que dorénavant lorsqu'elle aura une remarque à faire, qu'elle le fera directement aux secrétaires de séance. Denise ARNOULT rajoute qu'elle ne ciblait pas le Mail de Claudine qui peut s'adresser à tous, mais celui de la personne qui signalait les gravillons sur la chaussée. Françoise ARPAILLANGE précise qu'elle est d'accord et que c'est au Maire de stopper cela tout de suite et de ne répondre qu'à la personne concernée. Elle ajoute que Joel MARIE avait démissionné. Patrick PRUGNAUD répond qu'il ne peut que répondre si tout le monde est saisi, autrement celui sera reproché de ne pas tout dire. Philippe PAULO conclut en indiquant que trop d'information nuit à la clarté. Emmanuel FADEUIHL intervient pour dire que le Maire à l'issue de ces échanges pourrait faire une restitution lors des conseils. Patrick PRUGNAUD suggère de se tenir à cette ligne de conduite. Philippe PAULO est d'accord avec Emmanuel FADEUIHL et Patrick PRUGNAUD.

### **- DEMISSION DE JOELLE MARIE DE SON POSTE DE CONSEILLERE :**

Monsieur le Maire annonce la démission de Joëlle MARIE et donne lecture du courrier qu'elle lui a adressé. Dans son contenu elle précise être en désaccord avec le maire se référant notamment à la charte de l'élu. Patrick PRUGNAUD renvoie à un mail qu'elle a envoyé cet été sur le fait que des plantes étaient mortes, mais relayé par Françoise ARPAILLANGE. Il renvoie également au mail qu'elle a adressé à tous, plus récemment sur un entretien de terrain d'un particulier qui au passage n'avait pas été entretenu par les cantonniers mais par une entreprise privée, chose confirmée par Alain JACQUART. Monsieur le Maire précise qu'elle oublie de préciser que le cantonnier a été insulté par son mari, qu'il aurait souhaité qu'il s'excuse et que cela aurait permis de conserver notre cantonnier. Monsieur le Maire ne peut pas accepter ces insultes. Emmanuel DELAVALLADE intervient pour dire que Joëlle MARIE a bien fait de démissionner, mais qu'elle aurait dû le faire par honneur pour ne pas cautionner ce qu'avait fait son mari. Il précise que de surcroît c'est un délit et que c'est inacceptable.

### **- DECORATIONS DE NOEL :**

Patrick PRUGNAUD expose que nous avons deux devis pour les décorations de NOËL. Si matériel LED neuf, cela coûte 7 000 € et de l'occasion 3 909 €. Philippe PAULO déclare que d'un point de vue écologique et pour les finances de la commune, qu'il ne mettrait pas de décorations de Noël. Françoise ARPAILLANGE souligne que la commune de CAZOULES étant très traversée, qu'il est pertinent que le village soit illuminé ainsi que les traversées de PEYRILLAC et à un degré moindre à ORLIAGUET. Elle est très favorable au devis à 3 909 € et qu'il s'agit d'un contrat de 3 ans.

### **- REMBOURSEMENT DU PRET RELAIS BANQUE POSTALE :**

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite pouvoir faire en début d'année un remboursement même partiel du prêt relais auprès de la Banque Postal dont l'échéance finale est prévue en octobre 2025. Pour cela, il précise qu'il y a une trésorerie de 188 607,71 euros de disponible. Emmanuelle FADEUIHLE questionne sur d'éventuels frais si nous remboursions par anticipation. Patrick PRUGNAUD répond qu'il n'y en a pas. IL ajoute que le budget prévisionnel 2 024 est de 998 000 € et que nous avons consommé 625 108 €, qu'il s'était fixé comme objectif de dépenser pour l'année 795 000 €, mais que cela devrait être malgré tout dépassé. En tout cas, nous pourrions avoir une diminution de l'ordre de 150 000 €. Pour cela nous avons consenti des efforts tel que la non-réalisation des travaux de voirie. Françoise ARPAILLANGE rappelle qu'elle est attachée à ce que l'on rembourse au moins une partie de l'emprunt cette année, sans quoi l'année prochaine, cela risque de faire de trop. Patrick PRUGNAUD acquiesce, peut-être la moitié du prêt en fin d'année. Ghislain FOURREAUX attire l'attention de l'assemblée sur les incertitudes pesant sur les futures dotations et subventions, au regard de la situation économique au niveau national. Gilbert MONTET rappelle qu'en 2023

nous avons eu un budget de fonctionnement de 875 000 € et que nous disposons d'un fonctionnement d'environ 150 000 €, précisant que c'est dans cette enveloppe que nous devons faire des économies et qu'il convient d'être rigoureux. Patrick PRUGNAUD soulève qu'en face les dépenses nous avons peu de recettes. IL s'agit principalement de l'appartement de ORLIAGUET des appartements de PEYRILLAC, du camping de CAZOULES et prochainement de l'aire de Camping-cars. Il ajoute que la commune à 10 000 € d'impayés de deux logements. Il annonce cependant une bonne nouvelle puisque le département va nous attribuer 34 575 € au titre de la DMTO (droits de mutation). Ghislain FOURREAUX ajoute que pour l'instant nous sommes toujours en attente de 17 000 € de subventions. Il faut rajouter 1 416 € de taxes professionnelles.

Par suite d'un courrier de M. MARIE, Patrick PRUGNAUD et Philippe BLANC ont des échanges sur le besoin qu'il y a de rafraîchir plusieurs panneaux de signalisation de la commune dont le sens interdit en bas de la rue de l'aventure.

#### **- SITUATION DU CHATEAU DU RAYSSE :**

Monsieur le Maire expose qu'il adresse au propriétaire du château du RAYSSE un courrier dont il donne lecture à l'assemblée, qui malgré une mise en demeure du mois de juillet n'est toujours pas en conformité de la législation sur les établissements recevant du public (ERP). Patrick PRUGNAUD rappelle ses responsabilités en tant que maire en cas de problème sur le site. Dans le courrier il a également été fait rappel au propriétaire de l'interdiction de troubler la tranquillité des riverains. Carole MERCHIER précise que des troubles sonores sont audibles depuis plusieurs années et ce dans plusieurs endroits de la commune. Patrick PRUGNAUD répond à Carole MERCHIER qu'une éventuelle autorisation d'ouverture n'autorise nullement les usagers du château à faire du bruit. Françoise ARPAILLANGE précise que les travaux auraient été réalisés et que la société de contrôle ne va pas tarder à le faire savoir à la commune. Elle ajoute que le site présente trois difficultés, l'ERP, le tapage et le problème de l'entretien des espaces verts et que la mise aux normes ne saurait autoriser le tapage.

#### **- PRESENTATION DE LA SITUATION DE L'EAU DANS LA COMMUNE :**

Ghislain FOURREAUX expose notamment que plusieurs abonnés de la commune ont reçu une facture avec 6 mois d'abonnements anticipés à tort. Cela sera réajusté sur la prochaine facturation. Il rapporte les données chiffrées de l'organisme en charge et précise que l'eau est définie comme étant de bonne qualité.

#### **- SUR L'ORGANISATION D'UN MOMENT POUR LES ANCIENS EN FIN D'ANNEE :**

Monsieur le Maire expose après consultation des maires délégués, l'organisation d'un moment réservé aux anciens pour la fin de l'année et présente un flyer proposant un repas, un goûter dansant, un panier gourmand et un bon d'achat. Le débat est ouvert sur la pertinence de ces propositions. David VITRAC questionne sur l'âge à partir duquel les habitants peuvent bénéficier de cela. Il lui est précisé que c'était 70 ans. Françoise ARPAILLANGE souligne qu'il serait mieux de mettre « Aînés » au lieu « d'Anciens ». Emmanuel DELAVALLADE soutient qu'un bon d'achat même si c'est peu festif peut être apprécié par les personnes les plus modestes. Carole MERCHIER suggère de préciser qu'un covoiturage peut être possible sur le flyer afin de ne pas freiner les gens qui ne seraient pas véhiculés.

Un débat s'ouvre sur la pertinence des 4 options. Philippe PAULO suggère le retrait du panier gourmand et du bon d'achat. Il est finalement retenu de conserver le repas, le goûter et le panier gourmand. IL est précisé que les aînés seront sollicités pour exprimer leur préférence.

Carole MERCHIER en profite pour présenter le dispositif ATCHOUM, réseau de covoiturage permettant via un site internet de mettre en relation les demandes et les offres de transports particuliers sur le secteur à des prix très modestes.

**- PRESENTATION DU DISPOSITIF ERRE 24 :**

Marine MASMAYOUX et Emmanuel DELAVALLADE. Il est précisé que ce dispositif est un dispositif accompagné par l'Association des Maires de Dordogne, qui place les élus au premier rang dans l'écoute des personnes victimes de violences conjugales et les femmes en particulier. Une boîte à lettre sera mise à disposition à la mairie de Peyrillac et une adresse mail ouverte. Les potentielles victimes seraient ensuite orientées vers des services sociaux adaptés disposant de juristes, d'assistantes sociales et de psychologues.

**- PRESENTATION PLAN COMPTABLE CFU :**

Monsieur le Maire expose que viendra prochainement Monsieur LECHEVALIER du centre de gestion afin de présenter le futur plan de gestion des communes CFU qui sera mis en place en 2026.

**- DEMISSION DE SAMUEL, LE CANTONNIER :**

Monsieur le Maire expose que le cantonnier, Samuel BONHAM ayant donné sa démission, il conviendra de compenser le mi-temps qu'il occupait. Plusieurs pistes sont à l'étude dont celle de recruter un personnel, étendre les recours à Thierry JOUFFRE ou / et Patrick DELRIEU. Un candidat a récemment été reçu par Patrick PRUGNAUD et Alain JACQUART.

**- DEMISSION DES FONCTIONS D'ADJOINTE D'EMMANUELLE FADEUIHLE :**

Emmanuelle FADEUIHLE expose avoir démissionné de ses fonctions d'adjointe au maire de PEYRILLAC et MILLAC, cette fonction devenant incompatible en termes d'organisation avec ses obligations professionnelles et personnelles.

**LA SEANCE EST CLOTUREE à 22H57**

Le président de séance

**Patrick PRUGNAUD**

Les secrétaires

**Emmanuel DELAVALLADE Denise ARNOULT**